



Vulaines-sur-Seine, le 26 décembre 2022

Ref : PC/IN/SF/22.12

Objet : Délestage électrique dans le département

Mesdames, Messieurs,

Je viens d'être avisé par Monsieur le Préfet de Seine et Marne que le Plan national de délestage électrique **peut être mis en œuvre** si les marges de manœuvre du réseau de distribution électrique venaient à être **insuffisantes**.

En conséquence, nous sommes susceptibles de devoir faire face à des coupures électriques.

Je vous invite dès ce jour à consulter le site internet Ecowatt : [www.monecowatt.fr](http://www.monecowatt.fr) très fréquemment qui vous renseignera sur les niveaux de vigilance et les gestes à adopter et installer si possible l'application sur votre smartphone. (voir quelques informations au verso).

Nous sommes chargés par les services de l'Etat d'une part, de vous sensibiliser sur cette problématique de coupure de courant et d'autre part, de recenser les personnes vulnérables afin de leur apporter dans la mesure du possible toute l'assistance possible lors d'une phase de délestage électrique. A cet effet, la salle de théâtre Maurice Ravel est prévue avec un minimum de courant (petit groupe électrogène).

C'est pourquoi, je vous invite, si vous le souhaitez, à remplir et à renvoyer en Mairie le coupon ci-dessous afin de nous permettre de réactualiser notre registre communal des personnes vulnérables et/ou isolées.

Soyez assurés que les élus, le personnel communal et moi-même serons présents à vos côtés en cas de difficulté. Pour toute urgence, n'hésitez pas à nous joindre au 01.60.74.59.10. (en dehors des heures d'ouverture de la Mairie, votre appel est transféré vers un téléphone portable).

Je vous prie d'agréer, Mesdames, Messieurs, l'expression de mes sincères salutations.

Le Maire

Patrick CHADAILLAT

---

### COUPON REPONSE POUR UNE INSCRIPTION « DELESTAGE ELECTRIQUE »

Nom, Prénom : ..... Date de naissance : .....

L'inscription est demandée au titre :

- D'une personne de + de 65 ans résidant à domicile
- D'une personne en situation de handicap, vulnérable et/ou isolée
- D'une personne sous assistance médicale

Adresse : .....

Numéro de téléphone (fixe et/ou portable) : .....

Mail : .....

Fait à Vulaines-sur-Seine le.....

Signature (obligatoire)



Mairie de Vulaines-sur-Seine

6 rue Riché - 77870 Vulaines-sur-Seine

Tél. : 01 60 74 59 10 - Fax : 01 60 75 59 11

mairie@vulaines-sur-seine.fr

En remplissant ce coupon vous manifestez votre accord pour le traitement des données que vous avez saisies par la ville de Vulaines-sur-Seine. Vous consentez à ce que ces données soient conservées jusqu'à un an après votre participation. Nous vous rappelons que vous disposez d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données qui vous concernent (art.34 de la loi « Informatique et libertés » du 6 janvier 1978). Pour exercer ce droit, adresser-vous à la Mairie de Vulaines-sur-Seine.

## QUELQUES INFORMATIONS

### À quelle heure peuvent avoir lieu les coupures d'électricité ?

Si elles doivent être déclenchées, les coupures d'électricité auront lieu en semaine, de 8h à 13h puis de 18h à 20h. Ces plages horaires correspondent aux pointes de consommation d'électricité.

### Comment fonctionne le système d'alerte Ecowatt ?

Comme une météo de l'électricité, Ecowatt qualifie le niveau de consommation des Français.

Des signaux clairs guident le consommateur pour adopter les bons gestes et assurer le bon approvisionnement de tous en électricité.

### 3 signaux sont émis tout au long de l'hiver par Ecowatt :

- **Signal vert** : pas d'alerte.
- **Signal orange** : le système électrique est tendu. Les gestes d'économie d'électricité sont les bienvenus.
- **Signal rouge** : le système électrique est très tendu. Les gestes d'économie d'électricité sont indispensables pour éviter ou réduire les coupures d'électricité.

En cas de signal orange ou rouge, l'objectif est d'adopter des gestes simples pour réduire notre consommation entre 8h et 13h et entre 18h et 20h.

#### Au travail, il est recommandé de :

- Baisser la température et limiter l'éclairage de son lieu de travail.
- Décaler la recharge des appareils électriques.

#### Au domicile :

- Démarrer son lave-linge, son sèche-linge, ses plaques de cuisson et son four après 20h.
- Veiller au respect de la température du logement à 19 degrés et baisser la température du logement à 16 ou 17 degrés en cas d'absence en journée ou la nuit.
- Limiter la consommation d'eau chaude.
- Éteindre tous ses appareils en marche ou en veille quand ils ne sont pas utilisés.
- Limiter le nombre de lumières allumées dans les pièces et éteindre dans toutes les pièces inoccupées.
- Limiter le visionnage de vidéos en *streaming* pendant les heures de pointe (télécharger ces contenus pendant les heures creuses).

[Plus d'informations sur les gestes d'économies d'énergie sur monecowatt.fr](http://monecowatt.fr)